



VILLE D'AUXONNE

EXPLOITATION DE LA BUVETTE DE LA PISCINE MUNICIPALE

Consultation destinée à recevoir les candidatures

La convention pour l'exploitation de la buvette de la piscine municipale étant arrivée à expiration, une consultation est lancée pour recueillir les candidatures des personnes intéressées par cette mise à disposition.

La mise à disposition est proposée aux conditions suivantes :

- Utilisation commerciale : vente de friandises, glaces, produits alimentaires et boissons non alcoolisées
- Le local situé dans l'enceinte de la piscine municipale est loué vide de tout équipement et meubles
- Présence de l'eau et de l'électricité
- Durée de mise à disposition : 3 mois (du 1^{er} juin au 31 août environ) renouvelable deux fois
- Loyer : 300 € par mois

Les candidatures doivent être adressées à :

Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
4, place d'Armes
21130 AUXONNE

Avant le 28 février 2014